

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dominique Girard

<https://www.cadre21.org/membres/20afff884aba197bfd1b20eb>

Date d'obtention : 2021-10-26 12:34:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode qui permet une intervention rapide. Elle encadre l'intervenant dans sa gestion de la situation en déterminant à quel type d'acte il fait face et ainsi quel intervention privilégier. Elle permet l'accompagnement des jeunes impliqués et cadre avec la mission scolaire d'instruire, d'éduquer.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'avais déjà suivi la formation en personne, mais elle m'a permis de me rassurer et de me structurer dans mes interventions en cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Déterminer la nature de la situation de sextage afin de bien accompagner les jeunes impliqués. Simplement suivre les questionnaires dans mes échanges avec les jeunes.